

# *Concours d'art oratoire*

## *Michel Nançoz*

Vendredi 4 mars 2016 à 14h30  
Palais de Justice, Salle Dominique Poncet

### 1. **Me Federico Trinaldo Togna** (Canonica Valticos de Preux)

Vous êtes commissaire-priseur.

Vous organisez la vente aux enchères des plus beaux lots de la profession d'avocat. Que sont notamment :

- Le jury, antidote à l'aseptisation des audiences.
- L'oralité, car les mots féconds sont à entendre et non à contenir.
- L'immédiateté, parade aux jugements pressentis.

De nombreux Etats, à la recherche de la construction d'une démocratie judiciaire, étonnés que vous les bradiez, sont acheteurs de ces lots et font votre fortune.

### 2. **Me Andrea Höhn** (Bonnant & Associés)

Lors d'un débat télévisé, un député critiqua la politique criminelle du canton et décocha la phrase suivante d'O. Wilde : « *Une communauté s'abrutit infiniment plus par un usage régulier de la répression que par une criminalité occasionnelle* ».

Courroucés par le trait, Pierre Maudet et son Procureur général réagirent immédiatement et portèrent plainte auprès de... ce dernier. Impartialité oblige, l'ordonnance pénale suivit lestement : votre client fut condamné pour atteinte à l'honneur et instigation généralisée au crime.

Suite à l'opposition, vous défendez le député devant le Tribunal de police.

**3. Me Lea Baracchini (BCCC Avocats Sàrl)**

L'Association pour la simplification du français, inspirée par la réforme de l'orthographe décidée par l'Académie française, a déposé un projet visant à permettre aux différents acteurs de la justice (avocats, magistrats, greffiers, etc.), de rédiger leurs courriers, leurs mémoires et autres requêtes en langage sms ou même en phonétique, les règles grammaticales étant purement et simplement supprimées.

L'Association, qui se prévaut d'un large soutien dans le milieu judiciaire, insiste sur l'avantage d'une telle réforme, dont l'un des mérites serait que les écritures seraient expurgées de tournures inaccessibles au plus grand nombre. En particulier, l'imparfait du subjonctif serait prohibé.

Un ancien bâtonnier, membre du jury du Concours Nancoz, vous consulte pour vous opposer fermement à cet odieux projet de réforme et vous demande de plaider pour la sauvegarde du style et de la syntaxe.

**4. Me Yacine Rezki (Oberson Abels SA)**

Le parquet est-il ciré ?

**5. Me Raphaël Menettrier (Etude de Me Jean-Marie Crettaz)**

Le cœur a parfois ses prisons que la raison ne connaît pas.

Vous plaidez devant le Tribunal des mesures de contrainte la mise en liberté du cœur.

***Entracte (30 minutes)***

**6. Me Audrey Tasso (Borel & Barbey)**

Théétète : « *L'homme est la mesure de toute chose* ».

Vous défendez Platon traîné devant la commission fédérale de l'égalité.

**7. Me Louis Muskens (Köstenbaum & Associés SA)**

On finit bien par comprendre que c'est le dépassement qui permet à Achille de rattraper la tortue. Mais alors, le dépassement de soi ?

8. **Me Mathias Lanzoni** (Lenz & Staehelin)

*(inspiré de Jean Cocteau)*

Au Jugement dernier, vous L'interrogez en ces termes :

*« Et les catastrophes de chemin de fer, Seigneur, et Tchernobyl, et Charlie, et Bataclan, comment me les expliquerez-vous ? »*

Dieu, gêné, répond : *« ça ne s'explique pas, ça se sent ».*

Vous défendez ce dieu gêné.

9. **Me Roxane Allot** (Jacquemoud Stanislas)

Il vous est rapporté que la présidente du concours d'art oratoire retiendrait des sujets pour ne soumettre aux candidats que ceux qui seraient audibles. Vous êtes l'avocat des sujets censures et requérez contre la présidence du concours.

10. **Me Frédéric Ney** (DGE Avocats)

Vous commentez cette citation de la marquise de Pompadour : *« Que de femmes ont de la cervelle plein la poitrine ».*